

“ autant que les Sociétés des districts ruraux, seules appelées à en
 “ bénéficier, et à la condition toutefois que chacune d’elles four-
 “ nissent préalablement la preuve qu’elles tiennent des séances ré-
 “ gulières, avec un minimum d’assistance des membres que le
 “ Bureau pourra déterminer.”

Le Président, comme dans les séances antérieures, oppose que le Collège n’a pas le droit d’accorder ces octrois, il faudrait amender la charte. Mais il fait une suggestion du plus grand intérêt et que les membres des Sociétés Médicales des districts ruraux devraient mettre à exécution immédiatement, en attendant la révision de nos statuts.

... “ Les Sociétés Médicales, dit-il, connaissant mieux que le
 “ Collège des Médecins, les charlatans et les irréguliers qui exer-
 “ cent illégalement la médecine dans leurs districts, pourraient les
 “ poursuivre en justice beaucoup plus efficacement. En retour,
 “ le Collège des Médecins pourrait, selon ses ressources, les rein-
 “ bourser, en tout ou en partie, des dépenses encourues. Cette
 “ aide, donnée par le Collège aux Sociétés Médicales, serait légale,
 “ puisqu’il entre dans nos attributions de faire observer la loi con-
 “ cernant l’exercice de la médecine. Elle serait, à mon avis, beau-
 “ coup plus efficace et beaucoup plus intéressante pour les médecins
 “ qu’une subvention annuelle destinée à abonner les Sociétés à
 “ quelques revues médicales, dont l’accès ne serait guère possible
 “ pour la plupart des membres. Si ces motifs n’étaient pas suf-
 “ fisants pour engager les médecins à se former en associations mé-
 “ dicales, je ne crois pas qu’une faible subvention pécuniaire, ou
 “ des abonnements à des revues médicales, payées par le Collège,
 “ pourraient triompher de leur apathie ou de leur indifférence.”

— Il y a beaucoup de vérité dans tout cela. Nul doute que lorsque les finances du Collège seront en meilleur état, on trouvera un terrain commun où l’entente sera facile.

D’ici là, les Sociétés Médicales auront senti la nécessité *de se faire incorporer*, elles auront étendu leur champ d’action en faisant la guerre au charlatanisme — l’Association de Joliette a déjà commencé — en un mot, elles auront décentralisé l’action du Bureau-chef, dont elles faciliteront la tâche, dans un but commun d’intérêt professionnel.

Sans doute, nous sommes favorables au projet d’une aide subs-